

VS
REPUBLIQUE DU BENIN
~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

LOI N° 2001-22 du 09 AOUT 2001

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 11 juillet 2000 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de développement dans le cadre du financement du programme de développement des ressources humaines.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

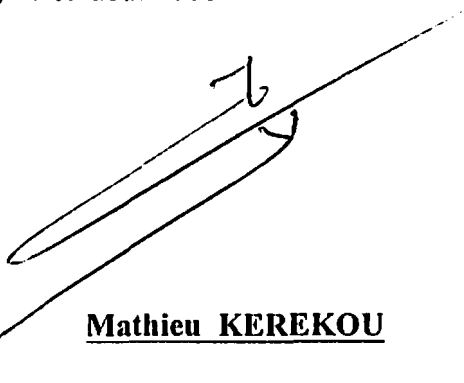
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} .- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 11 juillet 2000 entre la république du Bénin et le fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du programme de développement des ressources humaines pour un montant de dix millions (10.000.000) d'unités de compte, soit environ huit milliards cinq cent trente neuf millions cent quatre-vingt mille (8 .539.180.000) francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 09 août 2001

Par la Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

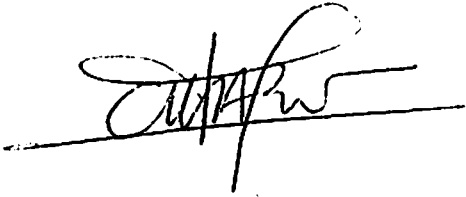
Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du
Développement,



Bruno AMOUSSOU

.../...

Le Ministre des Enseignements
Primaire et Secondaire,



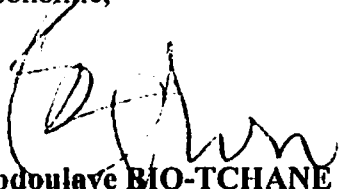
Jean Bio CHABI OROU

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle,




Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE

Le Ministre de la Santé Publique,



Yvette Céline SEIGNON- KANDISSOUNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG6PG 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN6DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-